

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le 18/12/2019

ID : 044-214401358-20191216-2019\_12\_05-DE



Vu pour être annexé  
à la délibération n° 5  
du Conseil Municipal du 16 décembre 2019



Le Maire,

## ATTESTATION DE PUBLICITE

Je soussigné, Monsieur Yves LAINÉ,

Maire de la Commune de LE POULIGUEN (44510)

- **CERTIFIE** que la délibération n° 2019/09/02 en date du 18 septembre 2019 portant sur les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LE POULIGUEN, a été affichée en Mairie à compter du 19 septembre 2019 dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;

L'avis à insérer dans deux journaux à la rubrique « annonces légales » diffusé dans le Département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, est paru :

- dans OUEST-FRANCE et PRESSE OCEAN le jeudi 3 octobre 2019 (copies jointes).

Cet avis a également été publié par voie d'affiches sur les lieux suivants :

- l'Office de Tourisme
- le local rue du Général Leclerc
- la Salle des Fêtes
- la Salle Marcel Baudry
- la Salle des Sports
- l'Hôtel de Ville (4 affiches)
- le Gymnase.

La délibération a été publiée au recueil des actes administratifs de la commune de LE POULIGUEN.

LE POULIGUEN, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Yves LAINÉ